

GRAND LYON
communauté urbaine

Très Haut Débit

Proposition d'une stratégie d'agglomération

Objectifs (délibération du 28 juin 2010)

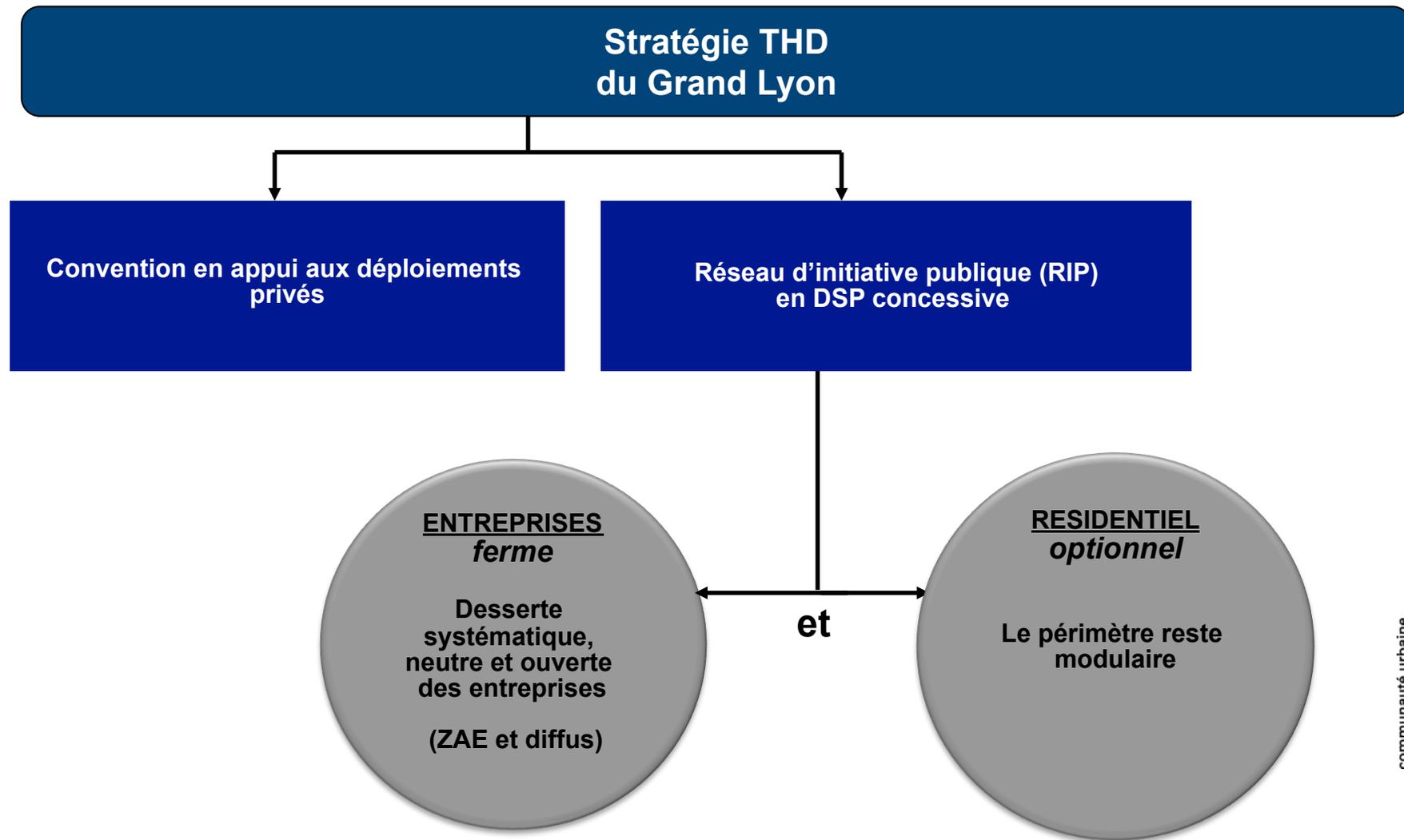
trois objectifs prioritaires :

- la desserte généralisée du territoire en fibre optique avec une concomitance de l'aménagement entre le cœur et la périphérie de l'agglomération
- une échéance fixée à fin 2019 pour assurer cette desserte
- une réelle ouverture concurrentielle des réseaux mis en œuvre, pour disposer des offres les plus attractives possibles, notamment pour les entreprises et les services publics.

Ces objectifs sont par ailleurs soutenus par les principes suivants, qui doivent fonder le projet de l'agglomération :

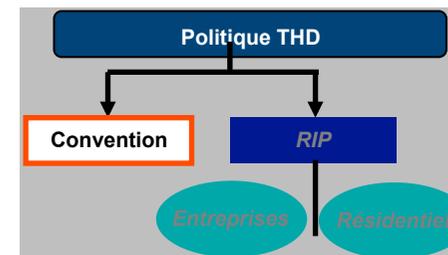
- optimisation des coûts et de préservation de la voirie, grâce, notamment, à l'utilisation des infrastructures existantes autant que possible ;
- cohérence territoriale en veillant à inscrire l'initiative communautaire dans les différents schémas d'aménagement en cours d'élaboration aux niveaux départemental et régional ;
- complémentarité avec l'initiative des opérateurs privés et leurs investissements réalisés sur fonds propres

La stratégie THD du Grand Lyon



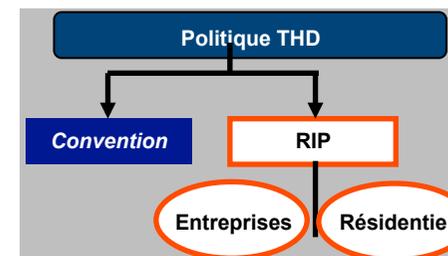
L'accompagnement des déploiements sur investissements privés

Faciliter les déploiements privés et s'assurer un suivi du réalisé



CONVENTION avec les OPERATEURS		
BENEFICES pour le Grand Lyon	<ul style="list-style-type: none"> • Visibilité sur les déploiements effectifs des opérateurs (ZMD et ZTD) • Anticipation des actions correctives en fonction de la réalité des déploiements privés 	
SUIVI des DEPLOIEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un dispositif de reporting • Suivi trimestriel des déploiements • Rapport annuel à l'exécutif du Grand Lyon 	
ACCOMPAGNEMENT des DEPLOIEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux sur le domaine public • Implantations de locaux techniques • Mise à disposition de fourreaux • Parc immobilier social • Communication avec les autres acteurs (communes, aménageurs, copropriétés / syndic...) • Communication sur le THD et ses services (entreprises, communes, habitants) 	
		ORGANISATION
		Guichet unique
		Chef de projet <hr/> Processus interne transversal au GL <small>(DEP, Voirie, DE, DGDU, DSIT, DirCom...)</small>

Le RIP



RIP ENTREPRISE et INSTITUTIONS : 13 000 établissements *

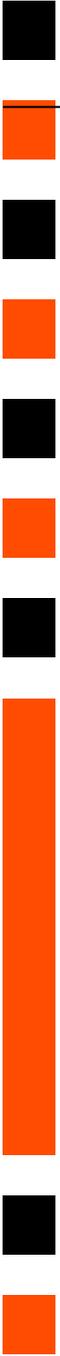
L' action du Grand Lyon

- **Desservir en fibre optique toutes les zones d' activités sur le Grand Lyon**, avec l' obtention du label ZA THD sur une trentaine de zones prioritaires
- Irriguer en fibre optique « publique » chacune des 58 communes avec un réseau suffisamment capillaire pour pouvoir **raccorder la plupart des immeubles d' entreprises du diffus et les bâtiments publics**
- **Le réseau est réalisable en deux ans** avec la disponibilité des services sur les premières zones d' activités en 12 mois à partir de la signature du contrat (sous réserve de délais induits par un éventuel dépôt du dossier à la Commission européenne)

RIP RESIDENTIEL optionnel

L' action du Grand Lyon

- **Desserte FTTH des communes les moins denses**
- Inclus sous la forme d' une **option dans la procédure de DSP**
- la **décision d' activer ou non ce volet est différée au moment de l' attribution de la DSP** au vue des déploiements effectivement réalisés par les opérateurs et leur rythme de déploiement
- Le **périmètre exact du déploiement optionnel est modulaire** en cours d' exécution du contrat pour adapter le périmètre du RIP



RIP : une DSP sous forme concessive

Mission du délégataire :

Concevoir / déployer / financer un réseau en fibre optique ouvert

Objectif

- Faire établir et exploiter un réseau communautaire de communications électroniques ouvert au public à très haut débit en fibre optique

Durée

- 25 ans

Nombre de prises

- Environ **13 000** pour le RIP entreprises et bâtiments publics
- Entre **20 000** et **200 000** pour la partie résidentielle optionnelle

3 délibérations approuvées le 8 octobre 2012

- **Stratégie d'ensemble et modalités d'intervention de la Communauté urbaine. Cette délibération soumet également le projet de contribution du Grand Lyon au schéma directeur que le Conseil général du Rhône élabore actuellement.**
- **Approbation des projets de convention à signer avec les opérateurs privés. Les discussions ont pu être finalisées avec 2 opérateurs : SFR et Numéricable.**
- **Approbation du recours à une délégation de service public sous la forme concessive pour le déploiement et l'exploitation d'un réseau d'initiative publique et des caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire.**